



Commune de Luçon – Compte rendu du Conseil Municipal du 5 novembre 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le 5 novembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 octobre 2019, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre-Guy PERRIER, Maire de Luçon.

Etaient Présents :

Monsieur PERRIER Pierre-Guy, Maire de Luçon,

Monsieur BONNIN Dominique, Monsieur GACHET Daniel, Madame RECULEAU Monique, Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Madame SIMONET Michèle, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Adjoints au Maire.

Madame BERTRAND Olivia, Madame CARDINES Marie-Claude, Monsieur ROBERT Léon, Monsieur VRIGNAUD Francis, Monsieur CHARRIER Jean-Philippe, Madame TIBURCE Corinne, Madame SAINLOT Chantal, Madame LIBESSART Géraldine, Monsieur LESAGE Denis, Mme BANBUCK Annie, Madame SUREAU Laurence, Monsieur NAULEAU Loïc, Monsieur DEVOYE Hervé (arrivé à 19 h 10 pour la délibération n°3), Monsieur PROUST Dominique, Monsieur BARBIER Pierre, Conseillers municipaux.

Absentes représentées :

Madame COIRIER Marie-Paule ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON
Madame Tiffany LABARSOUQUE ayant donné pouvoir à Mme SIMONET

Absents excusés :

Monsieur CAILLET Guy
Madame CONSTANTIN Nicole
Madame BOURGUIGNEAU Séverine

Nomination d'un secrétaire de séance :

Monsieur CHARPENTIER est désigné comme secrétaire de séance.

**Le Procès-verbal du 1^{er} octobre est adopté à l'unanimité.
Monsieur le Maire donne en information les décisions D077 à D094-2019
et les DIA du 1^{er} septembre au 15 octobre 2019.**

C050.01 - Admission en non-valeur des produits irrécouvrables

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
ADMET en non-valeur les produits irrécouvrables pour un montant total de 8 769,66 euros.

Date de l'état	Année d'origine du produit	Nature de la dette	Montant en €
26/04/2019	2012	Cantine et Garderie	12,36
26/04/2019	2012	Droits de publicité	5,08
26/04/2019	2013	Cantine et Garderie	190,60
26/04/2019	2013	Droits de publicité	53,20
26/04/2019	2014	Cantine et garderie	2 696,41
26/04/2019	2014	Droits de publicité	210,00
26/04/2019	2014	Droits d'étalage publicitaire	11,50
26/04/2019	2015	Cantine et Garderie	294,75
26/04/2019	2015	Droits de publicité	105,00
26/04/2019	2015	Droits d'étalage publicitaire	117,00
26/04/2019	2016	Cantine et Garderie	1 282,65
26/04/2019	2016	Droits d'étalage publicitaire	156,00
26/04/2019	2016	Mini-Bus	20,00
26/04/2019	2017	ALSH	23,20
26/04/2019	2017	Cantine et Garderie	3 591,91
TOTAL			8 769,66

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les états et autres documents relatifs à ce dossier.

C050.02 - Effacement de créances

Le Conseil municipal, à l'Unanimité,
PREND ACTE de l'effacement des créances concernées par ces ordonnances pour un montant total à hauteur de **8 010,75 €**.

C050.03 – Avenant n°2 à la convention de réversion entre la Communauté de Communes du Pays Né de la Mer et la Ville de Luçon

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de réversion entre la Communauté de Communes du Pays Né de la Mer et la Ville de Luçon.

C050.04 – Subventions pour la restauration de façades et toitures

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
ACCORDE les subventions suivantes :

Nom	Adresse	Montant
M. GUILLOTIN Michel	1 rue du Commerce	1 085,14 €
Mme GOUSSEAU-JOURDAIN Nathalie	49 rue du Pré haut	1 707,23 €
M. VERDON Marcel	17 rue Henri Renaud	907,91 €
M. MERAL Jacques	63 rue Victor Hugo	552,80 €
TOTAL :		4 253,08 €

DIT que les crédits sont inscrits sur le compte 20422 du budget principal.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou Madame Michèle SIMONET, Adjointe au Maire, à signer tout document à venir se rapportant à cette affaire.

C050.05 – Subvention à la Maison Départementale des Adolescents de la Vendée

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

ACCORDE une subvention de 5 000,00 € au Centre Hospitalier Georges Mazurelle, gestionnaire du budget de la Maison Départementale des Adolescents, pour l'année 2019.

DIT que les crédits sont inscrits dans le budget en cours.

C050.06 – Election de «Miss Excellence des Pays de la Loire – Demande d'une subvention exceptionnelle

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

ACCORDE une subvention exceptionnelle d'un montant de 300,00 € à l'association des Miss Sud Vendée pour la participation à la manifestation de Miss Excellence France.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2019.

C050.07 - Création d'une tarification pour la location des équipements sportifs de la Ville de Luçon à la Maison Familiale Rurale de Saint Michel en l'Herm

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

ADOPTE les tarifs conformément au tableau ci-joint,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

C050.08- Lotissement « les Ormeaux», classement définitif dans le Domaine Public Communal

Monsieur Francis VRIGNAUD ne prenant pas part au vote,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

CLASSE dans le domaine public, de manière définitive, les espaces verts, voiries et réseaux divers (parcelles cadastrées AH 637 à 649, AH 732, ZL 128, ZL 143 à 150, ZL 166, conformément au plan ci-joint et d'une superficie totale de 10 583 m²) pour l'euro symbolique du lotissement « les Ormeaux»,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

C050.09 - SyDEV – Déplacement d'un candélabre Boulevard Phelipon

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

ACCORTE la proposition du SyDEV de 2 146,00 € HT relative aux travaux de génie civil pour le déplacement d'un mât d'éclairage public, Boulevard Phelipon.

C050.10 - SyDEV – Aménagement des abords de l'équipement aquatique - Travaux complémentaires d'éclairage

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

ACCORTE la participation communale de 12 492,00 € HT relative à la pose de cinq candélabres aux abords de la piscine intercommunale.

C050.11 – Rue du pont Gentilz - Acquisition de l'emprise pour la création d'un poste de relèvement assainissement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

APPROUVE l'achat de la portion de parcelle cadastrée Section AL n°377 d'une surface de 35 m² sise rue du Pont Gentilz, dont le propriétaire actuel est l'association l'Alouette du bocage au prix de 50€/m² net vendeur soit 1750 € d'une part et de reconstituer la clôture existante de la propriété, d'autre part.

AUTORISE Monsieur le Maire ou M. Daniel GACHET, Adjoint au Maire, à signer la promesse de vente puis l'acte notarié et tous les documents afférents à ce dossier.

C050.12 – Cession de terrains (lotissement l'Aubépine) pour l'euro symbolique au profit de S.A. PODELIHA

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix Pour et 5 absentions,

APPROUVE la vente à l'euro symbolique des parcelles cadastrées AC numérotées « 361 », « 359 » et « 360 » sur le DMPC n°2111C vérifié et numéroté le 15/10/19 par le service Pôle Topographique Gestion Cadastre de Vendée, d'une superficie respective de 1 857 m², 608 m² et 641 m², soit 3 106 m² au total, sises Le Cimetière et l'Aubépin Girard, au profit de S.A. PODELIHA, entreprise sociale pour l'habitat - société anonyme d'habitation à loyer modéré (siret 057 201 139 00029), dont le siège est 13 rue Bouché Thomas 49000 Angers et représentée par M. Gonzague NOYELLE, Directeur Général de Podeliha à Angers,

AUTORISE Monsieur le Maire ou M. Daniel GACHET, Adjoint au Maire, à signer l'acte notarié et tous les documents afférents à ce dossier.

C050.13 - Théâtre Millandy – Saison culturelle 2019-2020 - Convention de partenariat avec l'association ClicPhoto85

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat culturel conclue avec l'association ClicPhoto85 située au Forum des Services, 14 place Leclerc à Luçon et représentée par sa Présidente Madame Julie ROULEAU,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou Madame Fabienne PARPAILLON, Adjointe au Maire, à signer la convention et toutes les pièces afférentes au dossier.

C050.14 - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au titre de l'année 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

APPROUVE le rapport de la CLECT en date du 19 septembre 2019, tel qu'annexé à la présente délibération, portant sur l'évaluation des charges transférées au titre de la restitution de la compétence « Lutte contre les chenilles processionnaires du pin » et du déploiement de la compétence « Soutien et participation à toute action culturelle, sportive éducative en milieu scolaire (maternelle et primaire) concernant l'ensemble des écoles du territoire ».

La séance est levée à 19 h 45.

Pour extrait conforme
Pierre-Guy PERRIER
Maire de Luçon.
Publié et Affiché
Le 8 novembre 2019